



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada



Réserve de parc national du Canada

# Nááts'ihch'oh

**Plan directeur**

2017



2017

Réserve de parc national du Canada

**Nááts'jhch'oh**

Plan directeur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée  
par le directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2017.

*This publication is also available in English.*

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada :

Parcs Canada

Réserve de parc national du Canada Nááts'ihch'oh : Plan directeur 2017

Issued also in English under the title:

Nááts'ihch'oh National Park Reserve of Canada Management Plan 2017

Également disponible dans Internet.

ISBN 978-0-660-09425-0

Cat. no. R64-503/2017F-PDF

Pour de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur  
la réserve de parc national Nááts'ihch'oh :

Réserve de parc national Nááts'ihch'oh  
C.P. 157  
Tulita, NT, X0E 0K0

Tél: 867-588-4884, télécopieur: 867-588-4844  
Courriel: [naats'ihch'oh.info@pc.gc.ca](mailto:naats'ihch'oh.info@pc.gc.ca)  
<http://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/nt/naatsihchoh/>

Source des photos de page couverture

En-haut de gauche à droite : *Tehjeh Deé* © NWWT/Colin Field, 2016; Aînés-dans-les-  
chaises-rouges © Parcs Canada/Eric Laflamme, 2016; Panoramas du sommet des  
montagnes © Parcs Canada/Jeff Stewart, 2017.

Bas : Sadée Shúh © Craig Kerr, 2016.

## Avant-propos



Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada appartiennent à tous les Canadiens et Canadiennes et offrent des expériences authentiquement canadiennes.

Ces endroits spéciaux forment l'un des plus beaux et plus vastes réseaux d'aires patrimoniales naturelles et culturelles protégées au monde

Le gouvernement s'est engagé à protéger notre patrimoine naturel et culturel, à élargir le réseau des aires protégées et à contribuer au rétablissement des espèces en péril. Nous devons en même temps continuer d'offrir de nouveaux programmes et activités innovateurs axés sur les visiteurs et la sensibilisation pour permettre à davantage de Canadiens et de Canadiennes de découvrir les sites de Parcs Canada et d'apprendre au sujet de notre histoire, environnement et culture.

Ce plan directeur de la réserve de parc national du Canada Nááts'ihch'oh vient appuyer cette vision.

Les plans directeurs sont élaborés dans le cadre de consultations et de contributions exhaustives de personnes et d'organismes divers, dont les peuples autochtones, des résidents locaux et régionaux, des visiteurs et l'équipe dévouée œuvrant à Parcs Canada.

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation sont une priorité pour le gouvernement du Canada. J'aimerais remercier tous ceux qui ont contribué à ce plan pour leur engagement et leur esprit de collaboration.

À titre de ministre responsable de Parcs Canada, j'applaudis cet effort concerté, et je suis heureuse d'approuver le Plan directeur de la réserve de parc national du Canada Nááts'ihch'oh.

**Catherine McKenna**

*Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
et ministre responsable de Parcs Canada*



# Approbation

*Approuvé par :*

---

Michael Neyelle

*Président*

*?ehdzo Got'ine Gots'é Nákedı*

*Office des ressources renouvelables des Sahtú*



# Recommandations

*Recommandé par :*

---

Daniel Watson  
*Directeur general*  
*Agence Parcs Canada*

---

Jonah Mitchell  
*Directeur de l'unité de gestion*  
*L'unité de gestion du Sud-Ouest des Territoires du Nord-Ouest*  
*Agence Parcs Canada*



# Sommaire exécutif

Située dans la partie sud-ouest de la région désignée du Sahtu, la réserve de parc national du Canada Nááts'ihch'oh mesure 4 895 km<sup>2</sup>, et fait partie des terres ancestrales des Shúhtaot'ine (Dénés des montagnes). Un Plan des répercussions et des avantages a été signé en 2012 avec les Déné et les Métis du Sahtu du district de Tulita. Le comité de gestion du parc aide à orienter les activités du parc. Le comité a été déterminant dans l'élaboration du présent plan directeur, le tout premier pour la réserve de parc national du Canada Nááts'ihch'oh.

Ce plan directeur reproduit l'esprit de gestion coopérative cultivée dans le Plan des répercussions et des avantages en intégrant les voix du peuple Sahtu. Depuis l'annonce du parc en 2012, des travaux importants ont été effectués, y compris une étude des connaissances traditionnelles, une croissance de l'emploi des populations locales des Dénés et les Métis du Sahtu, le contrôle écologique de base et le développement de nouveaux produits destinés aux visiteurs.

Dans ce plan directeur, nous présentons une vision selon laquelle le parc est un endroit où perdurent les traditions des Dénés et des Métis du Sahtu, et les récits, les connaissances et les protocoles des Shúhtaot'ine constituent une source d'orientation et d'apprentissage, et la bonne santé de la terre, de la faune et de l'eau est protégée. Trois stratégies clés sont proposées pour orienter les activités de gestion du parc au cours des 5 à 10 prochaines années et pour appuyer la réalisation de la vision.

## *Stratégie clé 1 – Le lien des Dénés et des Métis*

Cette stratégie reconnaît l'importance de la relation avec la terre, l'eau, la faune et les lieux spirituels sacrés dans le parc pour les Dénés et les Métis du Sahtu du district de Tulita, et plus particulièrement pour les Shúhtaot'ine – les Dénés des montagnes. Le parc vise à reconnaître et à mettre en valeur ces liens, et favorisera la création de nouveaux liens avec les visiteurs, les Canadiens et les personnes venues des quatre coins du monde.

## *Stratégie clé 2 – Le pouls de la terre*

Cette stratégie reconnaît le besoin de veiller à la bonne santé de la terre pour les générations à venir – qu'il s'agisse de la faune, de l'eau, des ressources culturelles. Des programmes de surveillance et de recherche qui incorporent des connaissances traditionnelles et la science seront mis en œuvre.

## *Stratégie clé 3 – Établir une présence dans le district de Tulita*

Parcs Canada établira sa présence dans le district de Tulita au moyen de relations communautaires, de l'emploi et des infrastructures.



# Table des matières

1.0	Introduction .....	1
1.1	Plan directeur du parc.....	1
2.0	Importance de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh .....	2
2.1	Cadre régional.....	2
3.0	Vision .....	5
4.0	Stratégies principales.....	6
4.1	Le lien des Dénés et des Métis .....	6
4.2	Le pouls de la terre .....	7
4.3	Établir une présence dans le district de Tulita.....	8
5.0	Zonage et accès par aéronef .....	10
5.1	Zone I – Mont Nááts'ihch'oh.....	11
5.2	Zone II – Milieu sauvage.....	11
5.3	Zone III – Qtaa Tué Fehto (lac Divide) .....	11
5.4	Zone IV – ʔepé Nɪnarehʔá ʔetenéʔ (Parcours de caribou/Route d'accès d'Howard's Pass) .....	12
5.5	Accès par aéronef .....	14
6.0	Contexte de planification .....	16
6.1	Parcs Canada.....	16
6.2	Objectifs du parc.....	16
6.3	Comité de gestion de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh.....	17
6.4	Contexte juridique et administratif .....	17
6.5	Engagements et questions clés.....	18
7.0	Évaluation environnementale stratégique .....	20
8.0	Remerciements .....	21

*Nááts'jch'oh est un nom très fort. Il s'agit d'une terre sacrée, d'une montagne sacrée. Les gens ont reçu des pouvoirs de guérison de la part de ce lieu; c'est pourquoi nous, les Shúhtaot'ine, vivons depuis longtemps. La montagne est puissante.*

*La faune décroît. Les paysages n'ont pas l'apparence qu'ils avaient jadis. Les anciens avaient prédit ce changement qui se produit maintenant. Nous souhaitons continuer à vivre de la terre.*

*Un parc national représente un puissant outil de protection.*

- Chef Frank Andrew, bande des Dénés de Tulita

*Nous, le peuple déné, et la faune, avons besoin de la terre. Sans la terre, nous ne sommes rien.*

- Moris Mendo

# 1.0 Introduction

*Je suis un Déné des montagnes. Je suis un jeune, je sais que la terre nous définit en tant que peuple. Il me revient de la surveiller à mesure que je vieillis.*  
-Jaryd McDonald

Le Créateur a amené les Shúhtaot'ine (Déné des montagnes) à faire des montagnes leur habitat. Ils y sont devenus les gardiens de la terre, de l'eau, de la faune et des lieux sacrés. Ce rôle se poursuit de nos jours. Guidés par le *plan des répercussions et des avantages de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh 2012 (plan des répercussions et des avantages)*, les Dénés et les Métis du Sahtu du district de Tulita et Parcs Canada collaborent à la gestion du parc. Nous, le Comité de gestion de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh et Parcs Canada, imaginons un avenir dans lequel les Dénés et les Métis du Sahtu demeurent des gardiens de la terre. Grâce à leur travail d'employés du parc et de pourvoyeurs, le lien des Shúhtaot'ine avec la terre, leurs histoires, et leurs enseignements représenteront une source d'inspiration pour les visiteurs, les Canadiens, et les peuples du monde.

Le présent document s'ouvre sur une introduction à la planification de la gestion et une présentation du parc. Sont ensuite abordés la vision, les principales stratégies et le zonage. Le Comité de gestion estimait qu'il importait de commencer par définir où nous voulons être, et comment y parvenir. Les sections présentant le contexte de planification suivent. Le plan directeur s'achève sur une évaluation environnementale stratégique des mesures exposées.



## 1.1 Plan directeur du parc

Il s'agit du premier plan directeur de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh. L'Agence Parcs Canada est tenue, en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, de produire un plan directeur pour chaque parc national. Le *plan des répercussions et des avantages* exige que le premier plan directeur soit achevé en 2017. Le *plan directeur de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh* a reçu l'approbation de l'Office des ressources renouvelables du Sahtu et de la ministre responsable de Parcs Canada, et le plan est déposé au Parlement.

Afin de reproduire l'esprit de gestion coopérative cultivé dans le plan des répercussions et des avantages, le présent plan directeur intègre les voix des peuples du Sahtu. Ensemble, nous conserverons, protégerons, et mettrons en valeur les terres du parc. Nous respecterons le mandat de Parcs Canada, intégrerons les avis du Comité de gestion de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh et honorerons les connaissances et l'expérience des Dénés et des Métis du Sahtu ainsi que les engagements pris à leur endroit.

Ce plan directeur fixe une vision et une orientation stratégique claires pour la gestion et l'exploitation de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh. Parcs Canada produira chaque année un rapport concernant les progrès réalisés en matière d'application du plan directeur et réexaminera ce dernier tous les cinq à dix ans, conformément aux exigences du plan des répercussions et des avantages et de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. L'Agence Parcs Canada et le Comité de gestion entretiendront un dialogue franc au sujet de la mise en œuvre du plan directeur afin de garantir que ce dernier reste pertinent et utile.

## 2.0 Importance de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh

*Tout importe : les sources d'eau chaude singulières... l'ensemble des forêts, des baies, l'herbe, les plantes [... le] bassin versant. Tous ces éléments sont importants à notre vie.*  
- David Etchinelle

De nombreuses personnes dévouées issues des Dénés et des Métis du Sahtu ainsi que les gouvernements fédéral et territorial ont contribué à la création du parc. Le plan des répercussions et des avantages a été signé en mars 2012, après des années de discussion. Il a été suivi peu de temps après par l'annonce de la création de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh en août 2012. Elle a été officiellement créée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* en décembre 2014.

La réserve de parc national Nááts'ihch'oh se situe dans la partie sud-ouest de la région désignée du Sahtu et couvre une superficie de 4 895 km<sup>2</sup>. Elle protège les terres autour du mont Nááts'ihch'oh et constitue un habitat important pour le grizzli, le mouflon de Dall, la chèvre de montagne, le caribou des bois, et le cygne trompette. La réserve de parc protège, conjointement avec la réserve de parc national Nahanni, 86 % du bassin versant de la Tehjeh Deé (rivière Nahanni Sud). Il s'agit d'un endroit où la faune s'épanouit et où les activités traditionnelles de récolte pourront y être pratiquées encore pendant des générations.

Les Shúhtaot'ine ont parcouru cette région et y sont attachés en raison de son importance pour la chasse et la culture. On prête à la montagne dont le parc tire son nom de grands pouvoirs spirituels. On y trouve un peu partout des lieux qui inspirent la force, l'énergie et la guérison.

De plus, le parc est un secteur important pour les Premières Nations des Dénés kaska et du Dehcho.



Les Dénés kaska comme les Dénés et les Métis du Sahtu continuent de pratiquer des activités de récolte sur les terres situées à l'intérieur du parc.

### 2.1 Cadre régional

*[...] partant de Tulita, le sentier Raven's Throat, le sentier de la rivière Keele, le sentier Canol – nos sentiers utilisés par les Dénés des montagnes débouchent finalement dans Nááts'ihch'oh.*

-Anonyme

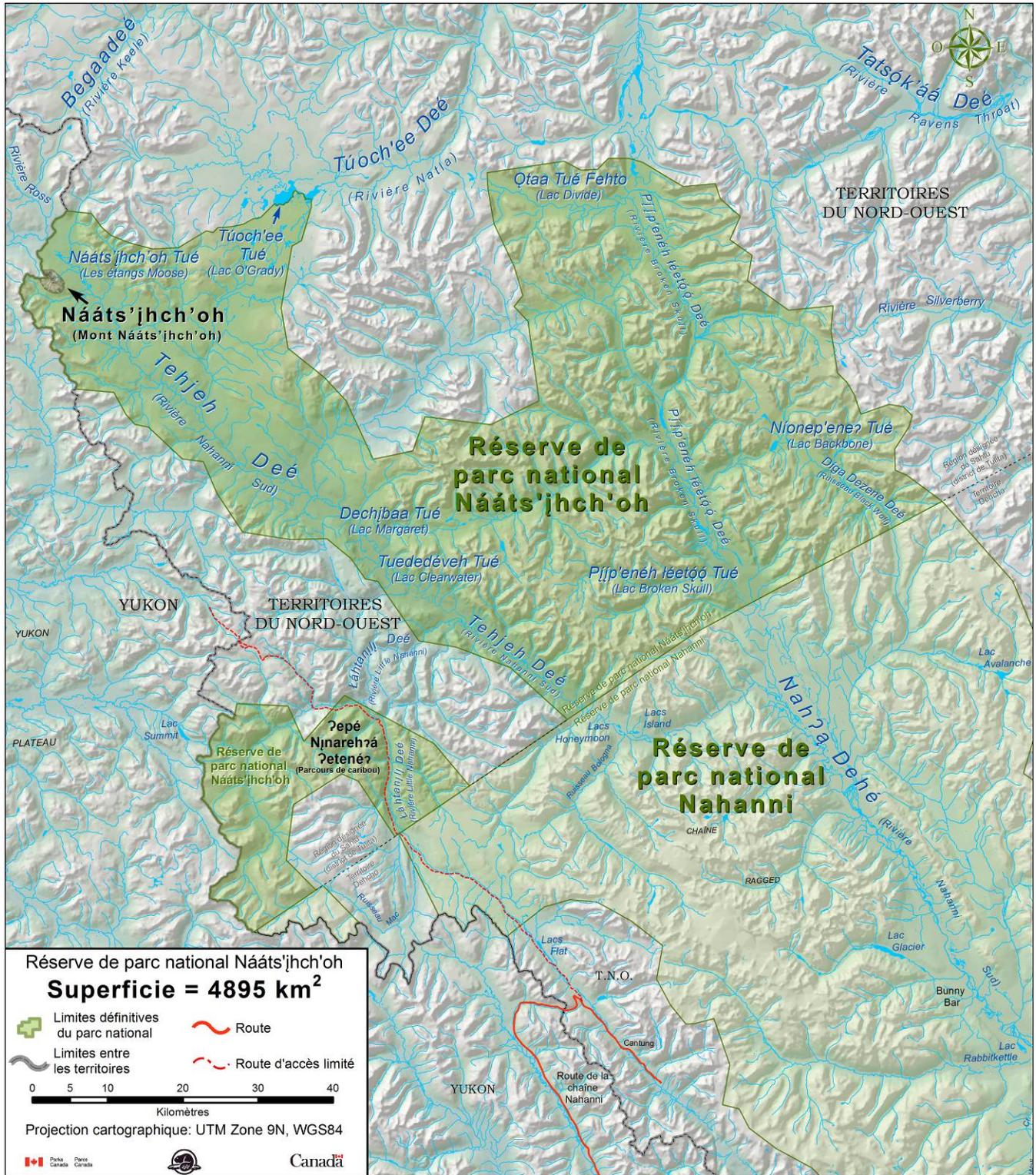
La réserve de parc national Nááts'ihch'oh se situe dans le district de Tulita de la région désignée du Sahtu dans les Territoires du Nord-Ouest. Le district de Tulita comprend les deux collectivités que sont Tulita et Norman Wells, ainsi que trois sociétés foncières, soit Tulita Land Corporation, Fort Norman Metis Land Corporation et Norman Wells Land Corporation.

Les limites du parc s'étendent à l'ouest jusqu'à la frontière avec le Yukon, et au sud, jusqu'à la réserve de parc national Nahanni. Les cours d'eau se jettent dans les deux bassins versants que sont Begaadeé (rivière Keele) et Tehjeh Deé (rivière Nahanni Sud). L'eau du Túoch'ee Tué (lac O'Grady) se jette dans Túochee Deé (rivière Natla) puis dans Begaadeé. Les autres cours d'eau du parc se jettent dans Tehjeh Deé, et au-delà, dans le territoire du Dehcho et la réserve de parc national Nahanni.

Carte 1 : Cadre régional – réserve de parc national Nááts'ihch'oh



Carte 2 : Réserve de parc national Nááts'jch'oh



## 3.0 Vision

*C'est presque comme si les montagnes avaient gardé la musique. [...] vous pouvez sentir l'esprit de nos ancêtres et vous pouvez être touché par le sentiment très profond que nous transmettent les montagnes. C'est si majestueux. C'est si extraordinaire.*<sup>1</sup>  
– Ethel Blondin-Andrew

La vision proposée pour le parc a été élaborée à partir de commentaires recueillis dans le cadre d'ateliers et de journées d'accueil communautaires, et des propos des personnes qui ont parcouru cette terre et ces eaux. Elle vise à saisir l'esprit du lieu et à esquisser un tableau de son avenir où les Dénés et les Métis du Sahtu font partie intégrante des activités et des expériences des visiteurs du parc.

Bienvenue sur la terre ancestrale des Shúhtaot'ine, des Dénés des montagnes et des Métis. Le parc est un lieu où la culture et la nature s'entremêlent. Il s'agit d'un endroit où les traditions perdurent. Les Dénés et les Métis du Sahtu du district de Tulita et Parcs Canada se sont vus confier la protection de la terre, de l'eau, de la faune, des lieux spirituels sacrés et des artefacts culturels que l'on trouve dans le parc. Si nous prenons soin de la terre, elle prendra soin de nous. Les récits, connaissances et protocoles des Shúhtaot'ine constituent une source d'orientation et d'apprentissage.

Là où Tehjeh Deé (rivière Nahanni Sud) et ses affluents s'étirent haut dans les monts Mackenzie, le parc les protège. Ici, la nature façonne la terre. Qu'il s'agisse des caribous sur leur lieu de mise bas, de la population dense de grizzlis, de la population la plus nordique de chèvre des montagnes, la faune et la flore s'épanouissent ici.

En arrivant dans le parc par avion, vous avez une vue panoramique de l'aventure qui vous attend. Lorsque la durée des jours s'allonge, la neige fondante s'écoule le long des pentes et se jette dans les rivières chatoyantes en contrebas. Les vallées fluviales se revêtent de vert et contraste avec le gris, le rouge et l'orange des montagnes. Au sol, une fois l'avion parti, les sons de la terre (un ruisseau qui se jette dans un lac, des oiseaux voltigeant) apportent calme et paix. Le temps semble suspendu alors que vous sentez l'eau froide couler entre vos pieds. Lors d'un arrêt, vous observez un orignal paître sur la rive opposée. Marchez pendant des jours dans n'importe quelle direction à travers de longs décors montagneux. Pagayez dans les eaux vives du cours supérieur de Tehjeh Deé. Ou encore, laissez le soin aux guides locaux d'habituer vos oreilles à la musique que conservent ces montagnes.



<sup>1</sup> Citation tirée de *Spirit of the Mountains Traditional Knowledge Study*, 2009 © Tulita District Land Corporation (TDL). Avec l'autorisation d'Ethel Blondin-Andrew et de TDL.

## 4.0 Stratégies principales



### 4.1 Le lien des Dénés et des Métis

La relation avec la terre, l'eau, la faune et les lieux spirituels sacrés dans la réserve de parc national Nááts'ihch'oh est d'une importance fondamentale pour les Dénés et les Métis du Sahtu du district de Tulita, et plus particulièrement pour les Shúhtaot'ine (les Dénés des montagnes) dans la mesure où il s'agit de leur terre natale. Ils ont hérité de leurs ancêtres du Sahtu ce lien qu'ils transmettent aux jeunes. Le parc reconnaîtra et mettra en valeur ces liens, et favorisera la création de nouveaux liens avec les visiteurs, les Canadiens et les personnes venues des quatre coins du monde.

*La terre donne tant de choses, mais ce que je préfère de notre terre c'est que nous pouvons en tirer notre nourriture, nos remèdes, notre paix et notre tranquillité. On veut se rendre sur ces terres simplement pour se détendre et en profiter.*

– Rocky Norwegian Sr.



**Objectif 1 :** Soutenir et promouvoir l'utilisation et l'accès pour les Dénés et les Métis du Sahtu du district de Tulita.

**Cibles :**

- Offrir aux membres de la Tulita District Land Corporation des possibilités d'entretenir un lien culturel et spirituel avec le parc au moyen, en autres choses, d'occasions de volontariat.
- Soutenir les promoteurs d'une installation d'écotourisme, et collaborer avec eux, lorsqu'une proposition sera formulée par la Tulita District Land Corporation conformément au plan des répercussions et des avantages.
- Concevoir au moins à un produit de communication qui exprime clairement l'existence et le but du parc, et qui incite les Dénés et les Métis du Sahtu du district de Tulita à utiliser le parc.

**Objectif 2 :** Appuyer les initiatives touristiques des membres de la Tulita District Land Corporation, conformément au plan des répercussions et des avantages.

**Cibles :**

- Donner des conseils au sujet des demandes de permis d'exploitation commerciale aux bénéficiaires du district de Tulita cherchant à exercer une activité dans le parc.
- Ouvrir des possibilités de formation à l'Agence Parcs Canada aux bénéficiaires du district de Tulita qui s'intéressent à des entreprises touristiques ou qui veulent travailler pour l'Agence Parcs Canada.

*Il n'en tient qu'à nous à saisir les occasions.* – Angus Lennie

**Objectif 3 :** Créer conjointement des programmes qui présentent la culture shúhtaot'ine aux visiteurs, aux Canadiens et aux publics internationaux.

**Cibles :**

- Intégrer les noms traditionnels des lieux dans les programmes et les produits du parc.
- Poursuivre les initiatives de diffusion externe en milieu urbain, dans des villes prioritaires telles que Yellowknife, Vancouver et Calgary.

- Se rapprocher des Canadiens et d'autres publics en racontant les histoires de la réserve de parc Nááts'ihch'oh grâce aux présentations destinées aux médias, aux médias sociaux et aux contenus Web.
- Saisir des occasions de promouvoir le tourisme au moyen d'organismes non gouvernementaux et d'organisations avec un mandat lié à la conservation, au tourisme, à l'éducation en plein air, à la culture et à la nature et qui s'y intéressent.
- Créer un programme de bénévolat dans le cadre du programme de recherche et d'expérience du visiteur du parc.
- Offrir deux nouvelles activités aux visiteurs d'ici 2021.
- Élaborer et mettre en œuvre des produits (tels que des publications, une présence accrue sur le Web et des produits multimédias) ainsi que des initiatives pour les Canadiens et les publics internationaux et urbains.
- Collaborer à la mise au point de produits et d'une programmation culturels.
- Faire en sorte que les récits et visions des Shúhtaot'ine imprègnent l'ensemble des programmes destinés aux visiteurs.

## 4.2 Le pouls de la terre

Nous devons veiller à la bonne santé de la terre, qu'il s'agisse de la faune, de l'eau, ou encore des ressources naturelles, et ce pour les générations à venir. Pour ce faire, nous élaborerons et mettrons en œuvre des programmes de surveillance et de recherche qui incorporent des connaissances traditionnelles et la science.

*La terre est comme notre mère, elle prend soin de nous, si nous la laissons faire. [...] Nous devons respecter la terre lorsque nous voyageons, lui rendre hommage pour nous avoir laissé passer. Et la terre, c'est... l'endroit où sont enterrés nos grands-pères, nos ancêtres, et nos grands-mamans; ils sont tous enterrés. Je pense que c'est la raison pour laquelle la terre prend soin de nous. Nous devons la respecter.*

– Theresa Etchinelle



Objectif 1 : Prendre soin de la terre et des eaux, et mesurer régulièrement l'état de santé du parc.

### Cibles :

- Mettre en œuvre le programme de surveillance du parc, appelé « Programme de surveillance de l'intégrité écologique », qui mesure les changements intervenant dans l'écosystème<sup>2</sup>. Une ébauche des indicateurs et des mesures du programme sera disponible pour être examinée en 2018.
- Installer une station météorologique afin de définir des régimes climatiques normaux et de contribuer à la compréhension des changements climatiques, des incendies et d'autres processus des écosystèmes.
- Formuler des commentaires au sujet des activités qui se tiennent à proximité du parc et qui peuvent avoir des répercussions sur celui-ci, par exemple, le zonage du plan d'utilisation des terres de Sahtu adjacent au parc, la planification portant sur les espèces en péril et d'autres initiatives d'intendance particulières aux espèces.
- Veiller à ce que les programmes destinés aux visiteurs, la surveillance et les activités soient liés à ceux qui ont cours dans la réserve de parc national Nahanni.
- Déterminer si le gouvernement du Yukon et les Dénés kaska s'intéressent à la protection de la partie du mont Nááts'ihch'oh (mont Wilson) au Yukon.

Objectif 2 : Veiller à ce que les valeurs culturelles et les connaissances traditionnelles façonnent les activités du parc.

*Respectez notre histoire orale, nos connaissances traditionnelles et notre culture.* – Moris Mendo

<sup>2</sup> Le programme de surveillance de l'intégrité écologique est une priorité, et les travaux d'élaboration du programme et de cueillette des données de base ont débuté.

**Cibles :**

- Faciliter la communication des résultats des recherches culturelles et scientifiques aux collectivités lors d'activités communautaires (p. ex. réunions publiques) à Tulita et à Norman Wells, et aussi par d'autres moyens (p. ex. radio, bulletins d'information).
- Offrir des occasions aux visiteurs de découvrir l'importance d'espèces sauvages clés, des récoltes traditionnelles et des protocoles culturels.
- Travailler de concert avec le Comité de gestion pour consigner, protéger et mettre en valeur les ressources culturelles et les connaissances traditionnelles.
- Proposer des formations sur les protocoles des Dénés et des Métis du Sahtu et leur culture aux membres du personnel du parc.
- Mettre au point des mécanismes permettant d'appuyer des camps culturels communautaires et des programmes sur le terrain destinés à la jeunesse locale.

*Faites participer les personnes.* – Theresa Etchinelle

### 4.3 Établir une présence dans le district de Tulita

L'Agence Parcs Canada établira sa présence dans le district de Tulita par l'intermédiaire des relations communautaires, de l'emploi et des infrastructures. Le plan des répercussions et des avantages expose les engagements pris en faveur d'un bureau pour le parc, d'un centre d'accueil, d'un garage ou d'un entrepôt et de logements à Tulita. De plus, le plan des répercussions et des avantages donne un aperçu des postes de stagiaire auprès du directeur et du superviseur de la conservation des ressources, des postes saisonniers et de deux postes pour étudiant.



*La présence de Parcs Canada dans la collectivité est très importante à Tulita.*

– Angus Lennie

**Objectif 1 :** Mettre au point une programmation qui renforcera les capacités et suscitera un intérêt pour les emplois offerts par Parcs Canada afin de soutenir le programme d'embauche préférentielle exposé dans le plan des répercussions et des avantages.

**Cibles :**

- Travailler avec des partenaires au sein des collectivités pour faire mieux connaître Parcs Canada et les possibilités d'emplois offertes.
- Offrir au moins une possibilité de formation communautaire par an.
- Tenir compte dans l'ensemble des processus, en plus des compétences essentielles, de la connaissance des terres du district de Tulita, de sa culture, de ses collectivités, de sa langue, de la revendication territoriale globale, du plan des répercussions et des avantages du parc et d'une expérience pertinente dans le Nord du Canada selon le plan des répercussions et des avantages.
- Appuyer et encadrer les stagiaires dénés et métis du Sahtu du district de Tulita afin qu'ils puissent présenter leur candidature et obtenir un poste de supervision et de gestion.
- Veiller à la souplesse des postes de l'organigramme pour soutenir le développement et pour s'assurer que les postes sont appropriés pour les membres de Norman Wells Land Corporation, de Tulita Land Corporation et de Fort Norman Metis Land Corporation.

**Objectif 2 :** Approfondir la relation entre Parcs Canada et les collectivités de Norman Wells et de Tulita.

**Cibles :**

- Prendre part aux principales activités communautaires de Norman Wells et de Tulita.
- Diffuser les occasions d'emploi et de formation générale au sein des collectivités, utiliser les mécanismes offerts (p. ex. les bureaux des sociétés foncières, les pages Facebook des collectivités, la radio locale, les salons de l'emploi).

Objectif 3 : Établir une présence physique à Tulita en y construisant un bureau, un centre d'accueil, un entrepôt et des logements, conformément au plan des répercussions et des avantages.

Cibles :

- Construire un centre d'accueil chaleureux à Tulita dans le cadre du nouveau complexe de bureaux.
- Bâtir des logements pour le personnel; acheter et louer des logements, au besoin.

Objectif 4 : Évaluer les infrastructures actuelles et les besoins futurs en matière d'infrastructures dans le parc.

Cibles :

- Évaluer le chalet Qtaa Tué Fehto (lac Divide) et ses dépendances d'ici 2020.
- Effectuer une évaluation initiale des besoins en infrastructures à l'échelle du parc d'ici 2021.

## 5.0 Zonage et accès par aéronef

*La terre est tellement importante qu'elle doit être protégée.*  
- Vivian Pellissey

Le système de zonage de Parcs Canada définit la manière selon laquelle un parc peut être utilisé en fonction des besoins de protection de l'écosystème et des ressources culturelles. Le système compte cinq types de zones (voir l'encadré) :

- Zone I – Préservation spéciale
- Zone II – Milieu sauvage
- Zone III – Milieu naturel
- Zone IV – Loisirs de plein air
- Zone V – Services du parc

Le plan directeur établi le zonage pour la réserve de parc national Nááts'ihch'oh : une zone de préservation spéciale, une zone de milieu sauvage, une zone de milieu naturel et une zone de loisirs de plein air. À mesure que des connaissances supplémentaires sont acquises, de nouvelles zones pourraient être envisagées, ou le zonage actuel pourrait être modifié ou affiné.

L'accès au parc se fait principalement par voie aérienne; par conséquent, l'accès par avion sera permis, mais étroitement contrôlé, dans toutes les zones, à l'exception de la zone I.

L'accès par les usagers traditionnels et les activités traditionnelles de récolte ne sont pas restreints par le zonage du parc.



### Les cinq zones de Parcs Canada

*Zone I – Préservation spéciale* : Petites aires au sein d'un parc national qui méritent une protection spéciale parce qu'elles contiennent ou abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition. L'élément clé à retenir est la préservation. L'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits. Lorsque la fragilité de l'aire en exclut tout accès, tous les efforts sont faits pour offrir aux visiteurs des programmes hors-site appropriés et des expositions montrant les caractéristiques exceptionnelles de la zone.

*Zone II – Milieu sauvage* : Vastes aires qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. Il faut préserver les écosystèmes en évitant d'intervenir. Dans les zones II, les visiteurs peuvent découvrir le patrimoine culturel et naturel du parc grâce à des loisirs de plein air adaptés aux écosystèmes du parc et qui nécessitent quelques services et installations rudimentaires. Dans la plupart de la zone II, les visiteurs peuvent également faire l'expérience de la solitude et de l'éloignement. L'accès et la circulation par véhicule automobile sont interdits. L'accès par avion sera permis, mais étroitement contrôlé.

*Zone III – Milieu naturel* : Aires gérées comme des milieux naturels et qui permettent aux visiteurs de se sensibiliser aux valeurs du patrimoine naturel et culturel du parc, au moyen d'activités de plein air nécessitant peu de services et d'installations rustiques. L'accès par véhicule automobile peut être autorisé mais est contrôlé.

*Zone IV – Loisirs de plein air* : Aires bien délimitées convenant à une vaste gamme d'activités permettant de comprendre et d'apprécier le patrimoine et d'en profiter. Sont fournis des services et installations essentiels le moins nuisibles possible à l'intégrité écologique du parc. L'accès direct par véhicules automobiles y est autorisé. Le plan directeur du parc peut prévoir des clauses pour restreindre l'accès et la circulation par véhicule privé.

*Zone V – Services du parc* : Agglomérations situées dans des parcs nationaux existants et qui réunissent les services d'accueil et les installations de soutien (p. ex. Jasper, Banff).

### 5.1 Zone I – Mont Nááts'ihch'oh



Le mont Nááts'ihch'oh correspond à la seule zone I, aire de préservation spéciale; il s'agit également d'une aire jugée sensible du point de vue culturel. En raison de son pouvoir spirituel et de son importance culturelle, les aînés ont demandé que l'accès à la montagne soit interdit. Cette restriction ne s'applique pas aux Dénés ni aux Métis, ni au personnel de Parcs Canada qui doit y accéder à des fins opérationnelles.

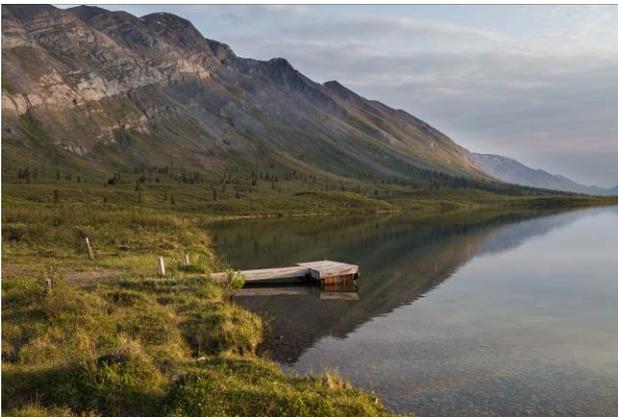
L'aire de la zone I ne comprend pas Nááts'ihch'oh Tué (les étangs Moose), un lac situé en aval des pentes de la montagne.

### 5.2 Zone II – Milieu sauvage



La majorité de la réserve de parc est classée dans une zone de milieu sauvage, à l'exception du mont Nááts'ihch'oh (zone I), de Qtaa Tué Fehto - lac Divide (zone III) et de ʔepé N̄narehʔá ʔetenéʔ - Parcours de caribou/route d'accès d'Howard's Pass (zone IV). La désignation comme milieu sauvage en vertu du *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada* n'est pas envisagée pour l'instant.

### 5.3 Zone III – Qtaa Tué Fehto (lac Divide)



Qtaa Tué Fehto (lac Divide) correspond à la zone III - Milieu naturel. Lorsque le parc a été créé, l'Agence Parcs Canada a hérité d'une pourvoirie de chasse; ce chalet et ses dépendances sont situés autour du lac. On prévoit l'aménagement éventuel d'un camp terrestre et d'installations d'écotourisme à cet endroit, comme indiqué dans le plan des répercussions et des avantages, ce qui fait que des installations supplémentaires pourraient être nécessaires. Les excursions sur la Pííp'enéh 1éetóó Deé (rivière Broken Skull) partent par ailleurs de cet endroit.

## 5.4 Zone IV – ʔepé Nɪnarehʔá ʔetenéʔ (Parcours de caribou/Route d'accès d'Howard's Pass)



ʔepé Nɪnarehʔá ʔetenéʔ (Parcours de caribou/route d'accès d'Howard's Pass) est classé comme zone IV. Cette zone a été choisie puisque son accès direct par véhicules motorisés en est sa principale caractéristique. Un permis d'occupation<sup>3</sup> qui date d'avant la création de la réserve de parc est détenu par Selwyn Chihong Mining Ltd. en ce qui a trait à la route d'accès. Un trafic industriel existe sur cette route.

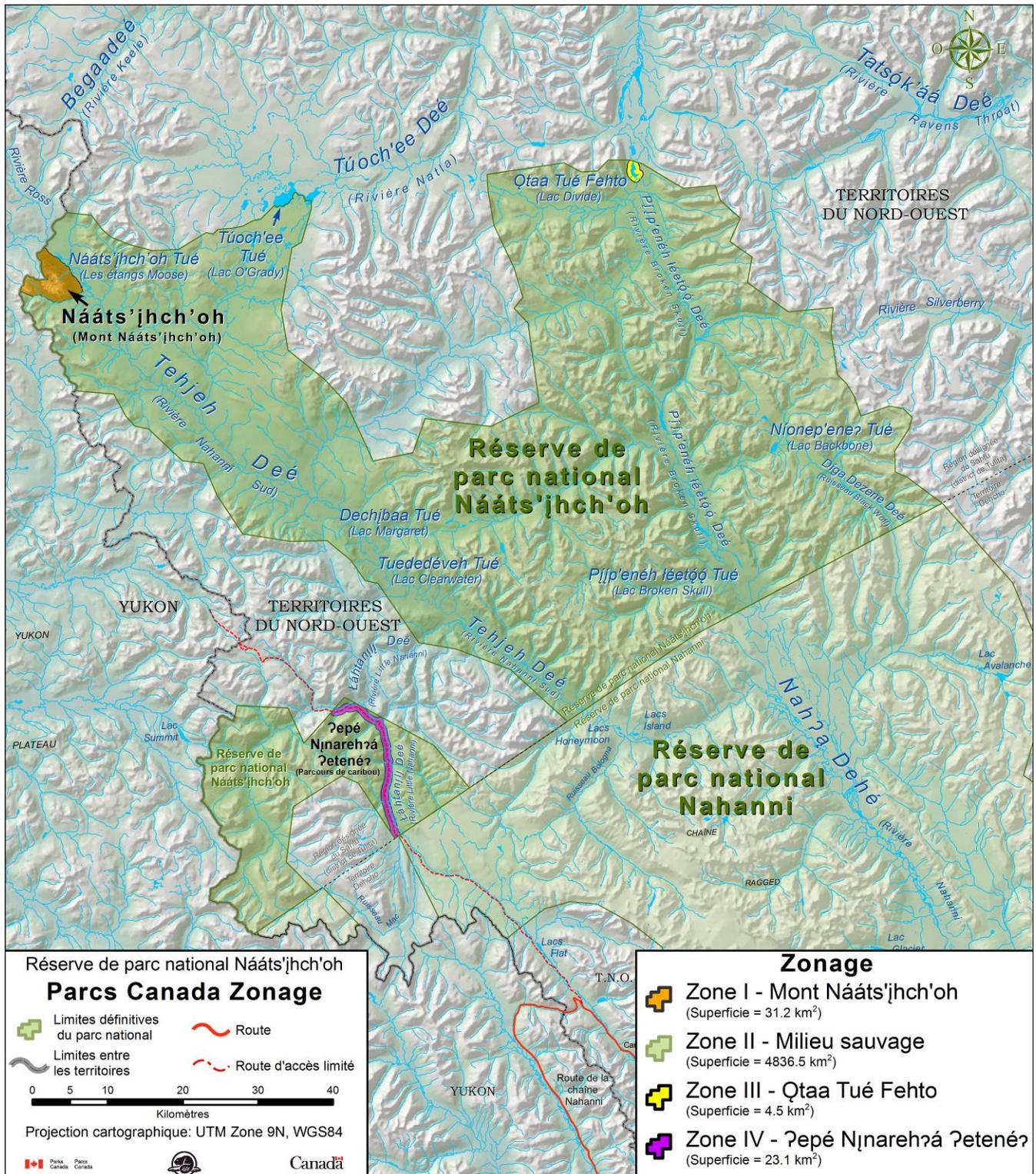
La route d'accès est parallèle à Łáhtanɪ Deé (la rivière Little Nahanni) sur une partie de sa longueur. La rivière constitue un important couloir de loisirs pour les visiteurs; elle fait partie de l'aire de milieu naturel, la zone II. La vallée de la rivière et le secteur environnant sont importants pour les espèces « préoccupantes », telles que le caribou des bois des montagnes du Nord nommé au niveau fédéral puisqu'ils comprennent une partie de l'aire de mise bas, de l'aire d'été et de l'aire de rut du troupeau située dans la région de la rivière Nahanni Sud. Il s'agit également d'une zone très fréquentée par les grizzlis.

### Limites d'accès

Un permis d'activité restreinte est requis pour toute personne utilisant ʔepé Nɪnarehʔá ʔetenéʔ (Parcours de caribou/route d'accès d'Howard's Pass) dans les parcs réserves nationaux, sauf les usagers traditionnels autochtones. Il existe des considérations de sécurité pour emprunter cette route, on demande donc aux visiteurs de communiquer avec le bureau des réserves de parc national Nááts'ihch'oh ou Nahanni pour de plus amples renseignements.

<sup>3</sup> Le zonage de Parcs Canada est distinct de tout processus de délivrance de licences lié au permis d'occupation pour la route et de délivrance de permis d'activités restreintes.

Carte 3 : Zonage de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh

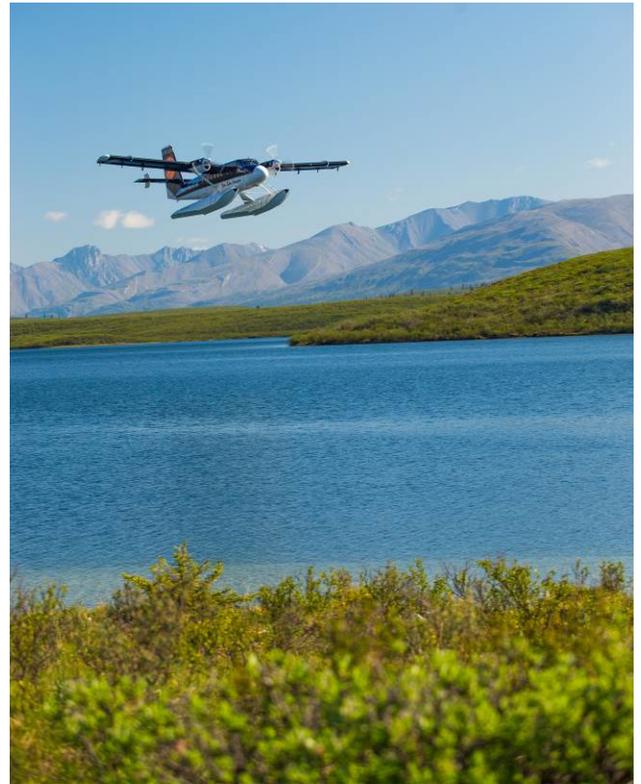


## 5.5 Accès par aéronef

Dans le parc, l'accès par aéronef, est autorisé dans les zones II, III et IV avec le port d'un permis d'accès par aéronef. Tous les permis sont délivrés en vertu du *Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux du Canada*.

Il n'y a pas de bande d'atterrissage dans la réserve de parc, et tous les aéronefs à voilure fixe doivent être munis de flotteurs ou de skis. Les responsables de la réserve de parc envisageront la possibilité de tenter de désigner les lacs suivants comme des lieux d'atterrissage et de décollage une fois les évaluations archéologiques terminées :

- a) Nááts'ihch'oh Tué (étangs Moose)  
62.918522°, -129.682385°
- b) Túoch'ee Tué (lac O'Grady)  
62.98627°, -129.09764°
- c) Qtaa Tué Fehto (lac Divide)  
63.02135°, -128.17990°
- d) Níonep'ene? Tué (lac Backbone, anciennement lac Grizzly Bear)  
62.68314°, -127.82007°
- e) Pííp'enéh íéetóó Tué (lac Broken Skull)  
62.557214°, -127.921782°
- f) Dechíbaa Tué (lac Margaret)  
62.603404°, -128.665553°

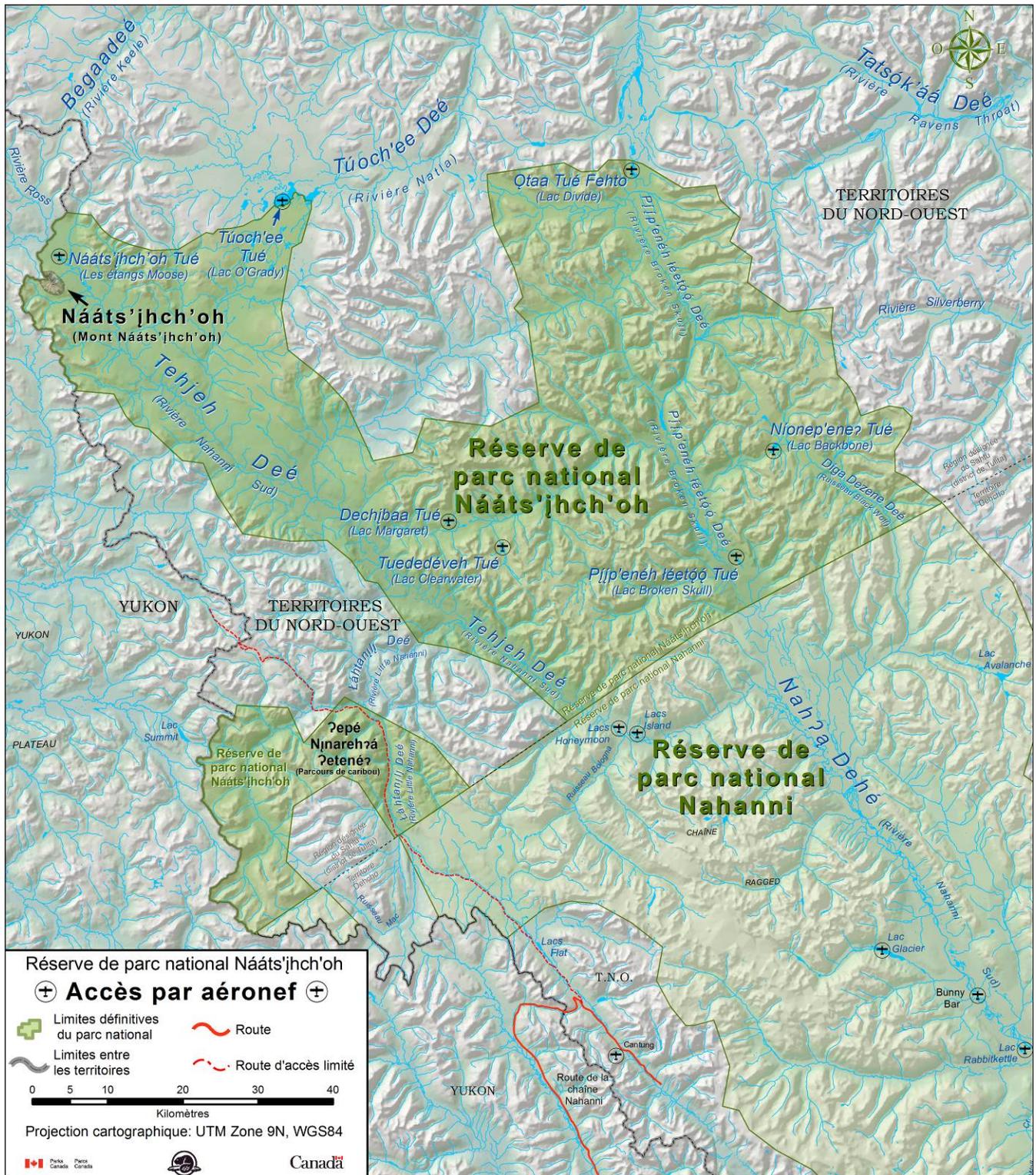


- g) Tuededéveh Tué (lac Clearwater)  
62.57250°, -128.52633°

Tous ces lacs ont été utilisés comme points d'accès avant l'établissement de la réserve de parc.



Carte 4 : Sites d'atterrissage désignés prévus



## 6.0 Contexte de planification

*Le mont Nááts'jch'oh est connu pour son pouvoir spirituel depuis des générations. La réserve de parc national permettra de protéger le mont Nááts'jch'oh.*

-Anonyme

### 6.1 Parcs Canada

*Parcs Canada est le fruit du rêve partagé par une poignée de gens souhaitant mettre sur pied une organisation qui pourrait contribuer à protéger, pour les générations futures, le riche patrimoine des nombreuses communautés qui habitent ce pays. Parcs Canada a été créé dans le but de protéger la beauté naturelle de notre territoire, ce joyau inestimable, et de le garder intact, dans toute la mesure du possible, au profit des générations à venir.*

-Alan Latourelle, ancien directeur de l'Agence Parcs Canada

Parcs Canada, l'organisation de gestion de parcs nationaux la plus vieille au monde, est responsable de l'administration d'un réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Ces aires patrimoniales protégées mettent en évidence les richesses naturelles, culturelles et historiques de notre pays. La vision de Parcs Canada est la suivante : *Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.*

Les parcs nationaux visent à protéger et à présenter des exemples remarquables et représentatifs des paysages et phénomènes naturels. Parcs Canada doit à la fois protéger les écosystèmes de ces aires naturelles et faciliter les expériences, permettant ainsi aux Canadiens de découvrir ces endroits et de s'en rapprocher.



### 6.2 Objectifs du parc

*Les terres du parc devraient être considérées comme des terres importantes pour tous.*

- Moris Mendo

Les objectifs du parc, tels qu'ils sont indiqués dans le plan des répercussions et des avantages, sont les suivants :

- a) préserver et protéger pour les générations à venir une aire naturelle représentative des monts Mackenzie, une des régions naturelles du Canada, et assurer la conservation des ressources dans le parc;
- b) préserver l'intégrité écologique de Tuchjt'á (bassin versant et terres de Tehjeh Deé/rievière Nahanni Sud);
- c) encourager le public à comprendre et à apprécier le parc, et à en jouir;
- d) rehausser la qualité de l'expérience des visiteurs du parc;
- e) reconnaître les droits des Dénés et des Métis du Sahtu de récolter des animaux sauvages dans le parc et, dans l'exercice de ces droits de récolte, le droit de récolter des plantes et des arbres dans le parc;
- f) créer des emplois et des occasions d'affaires pour les membres<sup>4</sup> et les entreprises leur appartenant;
- g) encourager l'utilisation du Dene Kedeé<sup>5</sup> en ce qui concerne le parc et l'infrastructure du parc;
- h) reconnaître la capacité des Dénés et des Métis du Sahtu d'utiliser les ressources patrimoniales du parc dans le cadre d'activités spirituelles, culturelles, religieuses et éducatives.

<sup>4</sup> Les membres correspondent aux personnes qui appartiennent à l'une des trois sociétés foncières du district de Tulita et qui participent à l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu.

<sup>5</sup> La langue dénée utilisée par la population du district de Tulita.

### 6.3 Comité de gestion de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh

*Nous avons plus en commun que ce qui nous divise.  
Nous pouvons construire quelque chose d'unique et  
de différent.*  
- Paul Andrew

Le plan des répercussions et des avantages de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh définit la gestion coopérative du parc et établit les bases du Comité de gestion de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh.



Le rôle du Comité consiste à formuler des conseils au ministre responsable de Parcs Canada ou à son représentant, à l'Office des ressources renouvelables de Sahtu et à d'autres organismes gouvernementaux, au besoin, relativement aux questions suivantes :

- a) les questions touchant le parc qui relèvent de la compétence et des responsabilités de l'Office des ressources renouvelables du Sahtu;
- b) le plan directeur ainsi que toutes les modifications apportées à ce document;
- c) les possibilités d'emploi, les plans de formation et les perspectives économiques pour les membres relativement à l'aménagement et à l'exploitation du parc;
- d) le nombre et les qualifications des interprètes et des guides qui devraient être autorisés à travailler dans le parc;
- e) les modifications proposées aux limites du parc;
- f) la délivrance des permis relatifs aux chalets et aux camps qui peuvent être nécessaires pour l'exercice des droits de récolte des participants<sup>6</sup>;
- g) les mesures visant à protéger les lieux, dans le parc, qui ont un intérêt archéologique ainsi qu'une importance culturelle et spirituelle pour les participants;
- h) les programmes d'information et d'interprétation de façon à reconnaître l'histoire,

<sup>6</sup> Les participants sont signataires à l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu.

la culture et l'utilisation traditionnelle de la région du parc par les participants;

- i) les recherches et les travaux sur le terrain menés par le gouvernement ou pour le compte de celui-ci dans le parc;
- j) les autres questions déferées au Comité de gestion par le ministre, l'Office des ressources renouvelables du Sahtu ou les organismes gouvernementaux.

Le Comité de gestion compte huit membres et un président nommé à l'interne. Deux membres sont nommés par le Conseil des ressources renouvelables de Tulita, l'un étant membre de la Tulita Land Corporation et l'autre de la Fort Norman Metis Land Corporation. Le Conseil des ressources renouvelables de Norman Wells désigne un membre de la Norman Wells Land Corporation. De plus, un membre est désigné conjointement par les deux Conseils des ressources renouvelables. Quatre membres sont nommés par le ministre responsable de Parcs Canada. Parmi ces quatre membres, l'un est sélectionné en consultation avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et un autre est recommandé par les Premières Nations du Dehcho.

### 6.4 Contexte juridique et administratif

Selon le plan des répercussions et des avantages, le bureau du parc sera situé à Tulita.

Le parc se situe dans la région désignée du Sahtu. Cependant, les Premières Nations des Dénés kaska et du Dehcho ont des intérêts qui se chevauchent dans la région. Tant que ces revendications ne sont pas réglées, le parc demeurera une réserve de parc national.



## 6.5 Engagements et questions clés

Ce plan directeur aborde les priorités découlant des engagements clés décrits dans le plan des répercussions et des avantages, dans les recommandations du Comité de gestion, et des enjeux mis en lumière dans l'évaluation de l'état du parc menée en 2015. Les trois engagements et enjeux clés sont les suivants : respecter les engagements économiques et de l'emploi, élargir les opportunités des visiteurs et reconnaître la culture Shúhtaot'ine. Un quatrième élément inclus dans cette section, en tant que domaine d'intérêt, est ʔepé N̄narehʔá ʔetenéʔ (Parcours de caribou/la route d'accès d'Howard's Pass), dont la gestion n'est pas standard pour Parcs Canada. Ces engagements et ces questions clés sont décrits en détail ci-dessous et sont abordés dans le zonage et les stratégies clés décrits précédemment dans le plan.

Parcs Canada s'est engagé à collaborer avec nos partenaires afin de continuer à progresser dans la réalisation des engagements pris dans le plan des répercussions et des avantages, y compris apporter des avantages aux Dénés et aux Métis du Sahtu du district de Tulita. Les possibilités d'emploi et de passation de marchés locaux émanant du parc offrent des avantages aux membres de la Tulita District Land Corporation. Plusieurs postes sont prévus pour des membres de la Tulita District Land Corporation. Le plan des répercussions et des avantages précise également la manière selon laquelle Parcs Canada va appuyer les entreprises membres de la Tulita District Land Corporation, notamment en mettant en place un processus de premier droit de refus. Par ailleurs, Parcs Canada investira dans la construction d'un centre d'accueil et d'un complexe de bureaux, ainsi que deux unités de logement pour le personnel à Tulita. Compte tenu du



fait que le parc se trouve dans une zone de revendication territoriale établie, les entreprises qui opèrent dans le parc devraient offrir autant d'avantage que possible aux Dénés et Métis du Sahtu du district de Tulita. Pour appuyer cela, le processus de permis commercial du parc exige que les demandeurs décrivent les avantages offerts au district de Tulita.

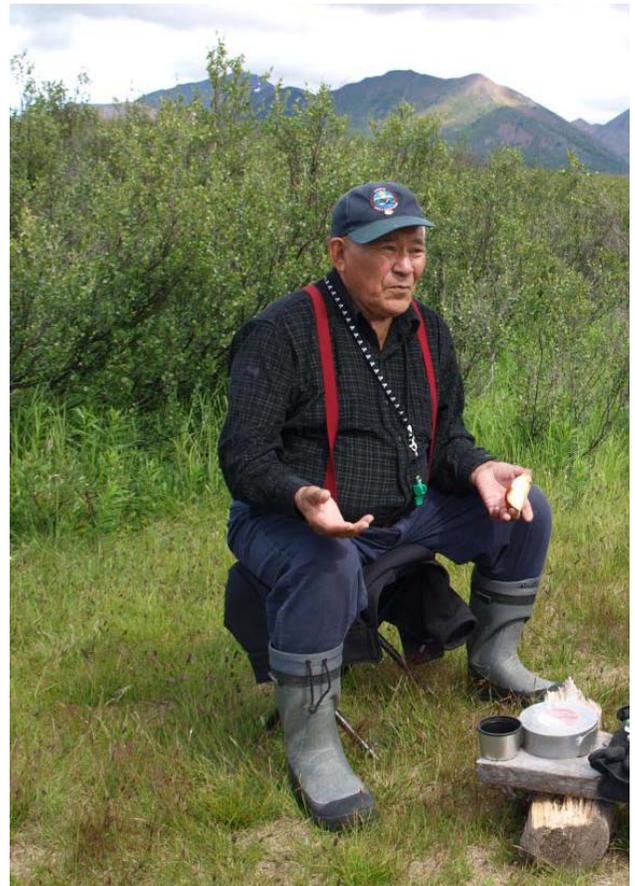
Le parc reconnaît le besoin d'explorer des nouvelles opportunités de visiteurs, car le plein potentiel pour les expériences des visiteurs reste inexploité. En raison de son emplacement éloigné et du coût d'accès, peu de personnes visitent le parc. On a accueilli 61 visiteurs en 2015 et 115 en 2016. La plupart des visiteurs payent sur l'une des trois rivières : Tehjeh Deé (rivière Nahanni Sud), Łáhtaniłı Deé (rivière Little Nahanni) ou Pííp'enéh léetóó Deé (rivière Broken Skull). Les autres visiteurs utilisent le parc pour accéder à Túochee Deé (rivière Natla) et à Tátsók'áá Deé (rivière Raven's Throat) ou pour faire de la randonnée autour de Níonep'ene? Tué (lac Backbone, anciennement appelé lac Grizzly Bear).

Il existe par ailleurs des possibilités de circuits culturels, d'excursions aériennes, de randonnées et d'excursions dans l'arrière-pays. Aucune des pourvoiries actuelles situées le long des rivières ne

compte uniquement sur les visiteurs du parc national pour ses activités; la plupart offrent des activités dans la région du Sahtu, dans les Territoires et au-delà. Il existe peu de limites en ce qui concerne l'innovation et le développement de projets touristiques; cependant, les exploitants d'entreprises ne peuvent pas s'appuyer sur les seuls visiteurs du parc comme unique source de clientèle ou de revenu. Principalement un parc d'enthousiaste de l'eau vive, le travail continuera à promouvoir les expériences sur l'eau, en plus de développer de nouvelles opportunités.

Célébrer et honorer le paysage culturel du parc est un principe important consacré dans le plan des répercussions et des avantages. Un écart de connaissance a été identifié en ce qui concerne les ressources culturelles et les noms de lieux Shúhtaot'ine. À mesure que nous en apprenons davantage à propos des ressources et des connaissances culturelles, il existe un potentiel important pour guider la protection, la gestion, les échanges communautaires, la conception de produits de communication et les offres aux visiteurs. En s'appuyant sur les connaissances traditionnelles et les commentaires des membres des collectivités, les responsables du parc peuvent mettre au point des documents pour diffuser l'histoire humaine du parc avec les jeunes de la région et les visiteurs.

Le défi final de la gestion du parc est ʔepé Nɪnarehʔá ʔetenéʔ (Parcours de caribou/la route d'accès d'Howard's Pass). Située près de la frontière du Yukon, ʔepé Nɪnarehʔá ʔetenéʔ traverse les réserves de parc national Nahanni et Nááts'ihch'oh. Il s'agit d'une ancienne route d'accès à des exploitations minières. Selwyn Chihong Mining Ltd. possède un permis d'occupation pour cette route, qui est située dans une région clé pour le caribou. La route constitue par ailleurs un point d'accès de plus en plus fréquenté par les visiteurs qui paient sur Láhtanɪ Deé (la rivière Little Nahanni). Il existe des préoccupations majeures qui incluent (sans s'y limiter) les répercussions sur les éléments suivants : l'intégrité écologique, à la population de caribous, la sécurité publique et l'expérience du visiteur en ce qui concerne la route d'accès.



## 7.0 Évaluation environnementale stratégique

*Je peux vous expliquer pourquoi c'est important pour moi. On sait que la région du Sahtu connaît un développement important, en particulier dans le secteur de Tulita... on entend toujours nos gens dire qu'ils veulent s'assurer que la faune et certains secteurs seront toujours là, que nous pourrions toujours y retourner et y chasser, pêcher ou poser des pièges. C'est pourquoi il est important que nous soyons en mesure de laisser un certain équilibre à nos jeunes.*

- Rocky Norwegian Sr.

Une évaluation environnementale stratégique a été effectuée dans le cadre du plan directeur de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (Agence canadienne d'évaluation environnementale/Bureau du Conseil privé, 2010). L'objectif de cette évaluation consistait à repérer et à évaluer de quelle manière les stratégies et mesures de gestion proposées pourraient avoir une incidence sur l'environnement<sup>7</sup> du parc. Le plan directeur a été rédigé dans le cadre d'un partenariat entre Parcs Canada et le Comité de gestion de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh. De nombreux aînés des Dénés et des Métis du Sahtu ont par ailleurs fait part de leurs avis en ce qui concerne le plan.

Les cibles du plan directeur ont été évaluées dans le but de déterminer celles qui présentaient le potentiel le plus élevé d'avoir des effets positifs ou négatifs sur les éléments environnementaux clés, ainsi que l'échelle, l'ampleur et l'importance des interactions. On ne s'attend pas à ce que la majorité des cibles définies dans le plan directeur donne lieu à des répercussions environnementales d'une échelle telle qu'une évaluation supplémentaire serait requise. Les cibles déterminées comme ayant la possibilité d'avoir des interactions positives ou négatives importantes sur les éléments clés sont les suivantes :

- l'aménagement éventuel d'une installation d'écotourisme dans le parc;
- l'offre de deux nouvelles activités aux visiteurs d'ici 2021;
- l'installation d'une station météorologique.

L'évaluation des répercussions sur l'environnement réalisée en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* doit être effectuée avant le lancement de ces initiatives; cela comprend les mesures d'atténuation visant à compenser les répercussions néfastes, en plus de la

détermination des mesures de suivi utilisées pour informer le Comité de gestion de l'ampleur des répercussions. On ne prévoit pas d'effets cumulatifs<sup>8</sup> résultant de la mise en œuvre du plan directeur.

Grâce à l'orientation précisée dans le plan directeur, combinée à l'évaluation des répercussions sur l'environnement réalisée avant le début du projet, on s'assure que la mise en œuvre du plan directeur n'entraîne pas de répercussions néfastes importantes. En ce qui concerne les initiatives visées par la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, les répercussions des propositions de projets seront évaluées avant que ne soit prise la décision de les approuver ou de les rejeter. En conclusion, la mise en œuvre des stratégies contenues dans le plan directeur de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh devrait permettre d'atteindre les résultats positifs voulus pour l'environnement dans la réserve de parc national Nááts'ihch'oh. Enfin, le plan directeur contribuera à l'atteinte des objectifs indiqués dans le document *Planifier un avenir durable – Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada (2010)* en protégeant la nature.



<sup>7</sup> Les répercussions sur l'environnement (tel qu'elles sont définies dans la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*) comprennent les répercussions sur le sol, l'eau et l'air et toute autre composante de l'environnement, ainsi que sur l'exploitation des ressources fauniques. Y sont assimilées les répercussions sur l'environnement social et culturel et sur les ressources patrimoniales.

<sup>8</sup> *Effet cumulatif* : L'impact sur l'environnement résultant des effets d'un projet combinés à ceux d'autres projets et activités antérieures, actuels et imminents. Ces effets peuvent se produire sur une certaine période et à une certaine distance (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 1994).

## 8.0 Remerciements

Les réflexions des aînés, des jeunes et des autres membres de la collectivité guident l'orientation choisie pour la gestion de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh. Un grand merci à tous ceux qui ont partagé leurs voix grâce à des études de connaissances traditionnelles, des ateliers, des réunions et d'autres contributions. Merci également aux membres du Comité de gestion de la Réserve de parc national de Nááts'ihch'oh qui ont participé activement à la rédaction du plan de gestion:

Paul Andrew  
Rhea McDonald  
Angus Lennie  
Gordon Yakeleya  
Lisa McDonald

George Tsetso  
Jess Fortner  
Lee Montgomery  
Cam Zimmer



### Crédits d'image

De gauche à droite

Page 1: Frank Yallee, Túoch'ee Tué © Parcs Canada/Christian Boucher, 2009; Membres du Comité de gestion du parc © Parcs Canada/Laani Uunila, 2016.

Page 2: Cérémonie de dédicace de plaques © Parcs Canada/John McKinnon, 2013; Canoéistes sur Pííip'enéh íéetóó Deé © Parcs Canada/Caleb Roberts, 2017.

Page 5: Ethel Blondin-Andrew et Leon Andrew á Níonep'eneᑦ Tué © Parcs Canada/Eric LaFlamme, 2016

Page 6: Panorama © Parcs Canada/Lyn Elliott, 2016; Joe Bernarde et Robert Horassi á Níonep'eneᑦ Tué © Parcs Canada/Eric LaFlamme, 2016

Page 7: Faune à proximité de Dechɪbaa Tué © Parcs Canada/Fritz Mueller, 2015.

Page 8: Joe et William Horrasi avec Janet Bayha © Parcs Canada/Eric LaFlamme, 2016.

Page 10: William Horassi á Níonep'eneᑦ Tué © Parcs Canada/Lyn Elliott, 2016.

Page 11: Nááts'jch'oh et Nááts'jch'oh Tué © NWTT/Colin Field, 2016; Sadée Shuh © Craig Kerr, 2016; Qtaa Tué Fehto © NWTT/Colin Field, 2015.

Page 12: Łáhtanłı Deé © Dustin Silvey, 2015.

Page 14: Avion flottant © NWTT/Colin Field, 2015; Montagnes © Parcs Canada/John McKinnon, 2013.

Page 16: Tuededéveh Tué © Parcs Canada/Lyn Elliott, 2016.

Page 17: Logo du Comité de gestion conçu par Peter Andrew; Delanie McDonald et Izak McKay á Níonep'eneᑦ Tué © Parcs Canada/Eric LaFlamme, 2016.

Page 18: Lisa McDonald á Qtaa Tué Fehto © Parcs Canada/Eric LaFlamme, 2016; Packrafter sur un affluent de Tehjeh Deé © NWTT/Colin Field, 2016.

Page 19: Moris Mendo © Parcs Canada/Lori Dueck, 2010.

Page 20: Leon Andrew et David Etchinelle á Nááts'jch'oh Tué © Parcs Canada/Laani Uunila 2016.

Page 21: Níonep'eneᑦ Tué © Craig Kerr, 2016.